



Décision de separation unilaterale

Par **marc**, le **17/02/2011** à **18:37**

Bonjour,
Sophie est ma compagne, car nous ne sommes ni mariés ni pacsés, depuis 9 ans et la mère de nos deux enfants de 5 et 2 ans.
Le 9 février dernier elle décide de quitter définitivement notre domicile en emportant avec elle nos enfants, et d'aller "provisoirement" habiter chez ses parents le temps de trouver un logement.
Sophie n'a jamais eu à se plaindre du moindre comportement violent, ni même insultant de ma part envers un membre de ma famille.
Elle part dit elle car elle ne supporte plus de vivre sous le même toit que moi.
Sophie travaille à mi temps et gagne la moitié d'un smic, je considère que sa décision n'est pas réfléchie et qu'elle met nos enfants en danger.
Je ne veux pas que mes enfants soient durablement logés chez leurs grands parents.
Nous avons souscrit un prêt immobilier, pour racheter les parts de mes frères et soeur lors d'une donation partage, et je ne veux pas perdre cette maison.
Que dit la justice pour ce genre de situation, quels sont mes droits et que dois je faire?
merci

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **19:05**

Vous ne ferez jamais avaler à un juge que des enfants sont en danger parce qu'ils logent chez leurs grands-parents et que leur mère a peu de moyens. Vous devez saisir le JAF pour établir les droits de chacun ou demander la résidence des enfants.
Concernant la maison, l'acte de propriété comporte des quotes-parts, proposez-lui de racheter sa part au prix du marché.